



COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

UNE INSTITUTION AU SERVICE
DES FRANCOPHONES BRUXELLOIS

Siège central de l'administration

Rue des Palais 42 à 1030 Bruxelles
Tél. : 02 800 80 00 - Télécopie : 02 800 80 01
Courriel : information@cocof.irisnet.be
Site : www.cocof.irisnet.be



INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPEES

Pour répondre aux besoins d'insertion sociale et professionnelle des personnes handicapées, la Commission communautaire française met à leur disposition près de 120 structures agréées et subventionnées :

- centres de jour pour adultes, centres de jour pour enfants scolarisés et centres d'hébergement, centres d'orientation spécialisée et centres de réadaptation fonctionnelle ;
- services d'accompagnement, services d'accompagnement pédagogique (notamment destinés aux étudiants handicapés de l'enseignement supérieur) et un service d'interprétation pour sourds ;
- Entreprises de Travail Adapté (anciennement "ateliers protégés").

Elle est aussi le pouvoir organisateur :

- du **centre de rééducation ambulatoire "Etoile polaire"**, situé à Berchem-Sainte-Agathe (J 02/468 11 00). Il s'adresse aux déficients de l'ouïe, de la voix, de la parole, du langage (oral et écrit) et du calcul ;
- du **service d'accompagnement "Etoile polaire"**, situé à Molenbeek (J 02/411 37 43 – www.saetoilepolaire.be), lequel apporte un soutien et une aide aux parents, aux enseignants et aux milieux d'accueil des enfants et des adolescents de 0 à 18 ans qui présentent une déficience auditive, une trisomie ou certains troubles graves de la communication.

Son service PHARE (**P**ersonne **H**andicapée **A**utonomie **R**Echerche) traite les demandes d'admission de toute personne handicapée, inscrite avant l'âge de 65 ans, domiciliée en Région bruxelloise et présentant un handicap qui résulte d'une diminution d'au moins 30% de sa capacité physique ou d'au moins 20% de sa capacité mentale. Près de 5000 bruxellois sont concernés par nos interventions.



En fonction des déficiences et des situations individuelles, ce service apporte aides et conseils, un accompagnement dans le cadre d'études supérieures ou d'une formation qualifiante, une aide matérielle en faveur de l'amélioration du cadre de vie, une information sur les aides techniques

disponibles. PHARE accorde des aides aux employeurs qui engagent des personnes handicapées ainsi qu'aux personnes handicapées qui s'installent en tant qu'indépendants.

Il intervient dans les frais de déplacement domicile-lieu d'activité.

Une ligne directe d'information ?
02/800 82 03 info@phare.irisnet.be

TRANSPORT SCOLAIRE

Sur base des règles en vigueur en cette matière, la Commission communautaire française assure gratuitement le transport scolaire des élèves fréquentant une école francophone d'enseignement spécialisé, située en Région bruxelloise.

Elle délivre ainsi près de 2000 abonnements, tous types de transports publics concernés. Pour environ 3000 autres élèves qui n'utilisent pas les transports publics, elle organise et prend en charge les frais de 175 circuits spéciaux (du lieu de résidence vers leur école d'enseignement spécial). Sur chaque circuit, elle assure la sécurité des enfants avec des accompagnateurs scolaires, spécialement préparés à cette tâche.



SANTE

Dans le domaine de la santé, la Commission communautaire française encourage les pratiques communautaires menées par les services ambulatoires ainsi que les initiatives qui favorisent la participation des habitants et des associations au renforcement des liens sociaux, tels :

- 33 maisons médicales qui assurent par le biais d'équipes pluridisciplinaires la prise en charge des patients dans une approche globale et intégrée ;
- 6 services de soins palliatifs et continués et 2 centres de soins de jour ;
- 22 services de santé mentale qui assurent un accueil, une évaluation de la demande et apportent une réponse via différents types d'intervention (psychiatrique, psychothérapeutique et sociale). D'autres activités sont également proposées par ces services, notamment par la prévention et par le développement de projets spécifiques ;
- 2 centres d'accueil téléphonique qui s'adressent aux personnes en crise ou en souffrance psychologique ;
- 15 services actifs en matière de toxicomanies qui offrent accompagnement, soins, prévention et réinsertion ;
- 5 centres de coordination de soins et de services à domicile et 1 centre de soins de jour pour personnes âgées.

Elle subventionne aussi 80 projets novateurs tels : *Solidarités Nouvelles Bruxelles* qui apporte une aide juridique de première ligne aux professionnels de la santé, l'asbl *Question Santé* qui assure des publications d'information générale, l'asbl *PAGASA* qui lutte contre la traite des êtres humains, l'asbl *SOS Viol* qui lutte contre les violences conjugales...

D'autres projets soutiennent l'action associative sur des problématiques telles que : la précarité, le diabète, l'hépatite C...

Enfin, elle a pour mission d'agréer et de contrôler le respect des normes des Maisons de Repos et de Soins (MRS), des Initiatives d'Habitations Protégées et de trois hôpitaux, tels que : le CTR (Centre de Traumatologie et Réadaptation), l'Equipe (hôpital psychiatrique de jour pour adolescents) et Parhélie (hôpital psychiatrique pour enfants et adolescents).

ACTION SOCIALE ET FAMILIALE

L'action sociale à l'égard des familles et des personnes âgées dans différents secteurs d'intervention est centrée sur le bien-être et le développement de la personne dans ses milieux de vie.

Notre institution agréée et subventionnée :

- 7 services d'aide à domicile et 3 centres de formation d'aides familiaux ;
- 10 centres d'action sociale globale (CASG) ainsi qu'un centre de service social, ouverts à tous (personnes isolées, familles ou groupes en difficultés) ;
- 14 maisons d'accueil pour l'hébergement de Bruxellois en situation de crise ;
- 26 centres de planning familial pour la prévention et l'éducation dans le cadre de la vie sexuelle et affective ;
- 4 services d'aide aux victimes et à leurs proches ainsi qu'aux justiciables ;
- 6 services de médiation de dettes ;
- 2 Espaces Rencontres qui assurent l'accompagnement enfant-parents lors de situations conflictuelles ;
- 3 services d'accueil de jour pour personnes âgées.

Elle agréée les maisons de repos francophones dont elle contrôle, par ailleurs, le respect des normes. Enfin, elle intervient dans les frais de téléphone et de télévigilance pour favoriser une intervention rapide auprès des personnes âgées à domicile.

COHESION SOCIALE

Afin de promouvoir la citoyenneté et le mieux vivre ensemble, de favoriser l'insertion des habitants dans l'espace public, dans leurs quartiers, dans leur commune et dans la Région, la Commission communautaire française subventionne des associations qui mettent en œuvre des initiatives locales favorisant la mixité sociale, culturelle, d'âge et de genre.

Les actions prioritairement soutenues visent l'accompagnement scolaire, l'alphabétisation



et l'apprentissage du français pour adultes peu ou non scolarisés ainsi que l'accueil et l'accompagnement des primo-arrivants.

Elle apporte également un soutien complémentaire (aides en fonctionnement et infrastructures) aux projets francophones bruxellois, soutenus par le Fonds d'Impulsion à la Politique des Immigrés (FIPI).

SPORT

En tant qu'activité favorable à la cohésion sociale, la Commission communautaire française vise à renforcer les valeurs du sport (respect, solidarité, santé...), à lutter contre le racisme et les comportements discriminatoires et à promouvoir l'accessibilité du sport pour tous, sans oublier le sport féminin et de quartier.

Chaque année, notre institution subventionne le fonctionnement de près de 300 clubs sportifs en y encourageant l'interculturalité et l'accueil des moins de 16 ans.

Par le biais de subventions d'initiatives, elle aide l'organisation d'activités et d'évènements sportifs ouverts au plus grand nombre. Dans ce cadre elle accorde une attention particulière aux clubs de gymnastique du 3^{ème} âge et à l'accessibilité des activités et infrastructures sportives aux personnes handicapées.

Elle assure la publication de l'indispensable Guide des Sports dont une version actualisée est actuellement en préparation sur notre site. On pourra y retrouver près de 800 clubs et associations sportives ainsi que près de 350 infrastructures dédiées au sport.



Notre institution est également propriétaire et gestionnaire du Complexe sportif situé sur le campus du CERIA à Anderlecht, dont une Piscine, ouverte au public, aux écoles et aux clubs (complexesportifduceria@skynet.be ☎ 02 523 11 65).

En co-propriété avec la Communauté française et l'ULB, elle accompagne la gestion du Centre sportif de la Forêt de Soignes (<http://www.csfds.be> ☎ 02 663 24 31).

Il en est de même avec le Centre sportif de la Woluwe, mais cette fois en co-propriété avec la Communauté française et l'UCL (<http://www.centresportifdelawoluwe.be> ☎ 02 762 85 22).

CULTURE et ACTIONS SOCIOCULTURELLES

En plus du soutien essentiel de la Communauté française à la culture d'expression française à Bruxelles, la Commission communautaire française, seule autorité publique francophone bruxelloise compétente en cette matière :

- ▶ favorise la création et la réalisation de nombreux projets culturels de proximité qui requièrent la participation des citoyens ;
- ▶ contribue au financement des activités de nombreux acteurs culturels et socio-culturels francophones bruxellois qui oeuvrent dans de multiples domaines : théâtre, danse, musique, littérature et la langue française, audiovisuel, arts plastiques, arts du conte, arts du cirque, arts de la rue...mais également dans les secteurs de l'enfance et de la jeunesse, des activités parascolaires, de la lecture publique, des ateliers créatifs, du 3^e âge, des ludothèques, des Centres culturels,....
- ▶ développe un rôle spécifique d'impulsion d'initiatives nouvelles, en phase avec les particularités multiculturelles des habitants de notre Région, leurs besoins de culture populaire et d'expression urbaine ainsi que leur volonté de mieux vivre ensemble.

A titre d'exemples de ces facettes, citons :

- sur la place des Martyrs : la prise en charge des travaux de rénovation et des frais de fonctionnement du **Théâtre des Martyrs** ainsi que l'installation de la **librairie Quartiers latins** et le soutien aux éditions **CFC-Editions**;
- la création et la gestion d'un service de prêt de matériel audiovisuel à un prix modique, destiné aux institutions d'enseignement francophone et aux associations culturelles, sociales et de jeunesse qui exercent leurs activités sur le territoire de la Région ;



- la création et notre participation active à l'organisation du **Festival du Cinéma Méditerranéen** ;
- la mise en place du **CBM** (Conseil Bruxellois des Musées), la création et le financement du fonctionnement du **CIVA** (Centre International pour la Ville et Architecture), de la **Maison de la Francité**, de la **Maison du Conte de Bruxelles**..;

- la création de l'**Observatoire de l'enfant** (<http://www.grandirabruelles.be>) ;



- le subventionnement de **Télé-Bruxelles**, de l'**ISELP** (Institut pour l'étude du langage plastique), des deux **Maisons de la Culture et de la Cohésion Sociale** (à St Gilles et à Molenbeek), de l'**Ecole Internationale du Conte** (centre de formation de conteurs), du projet de l'asbl **Article 27** qui favorise l'accès à la culture pour tous,...



- **la Guinguette** a r'ouvert ses volets (cycle de spectacles de qualité destinés aux personnes âgées hébergées dans les maisons de repos des Centres publics d'aide sociale) ;
- le guide d'information pratique **Seniors futés** (en voie de réédition) ;

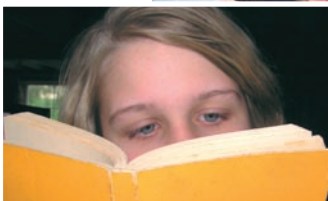
- le soutien aux actions **Atout-projet** pour les jeunes, aux opérations **Bruxelles Babel**, **Place aux Enfants** et **Bruxelles ça conte**, ainsi qu'au programme **Anim'action et projets d'écoles**, de même qu'aux activités parascolaires ;



- la création de la ludothèque de la Cocof, sise au Musée du Jouet, et le soutien à près d'une trentaine de ludothèques dans les communes bruxelloises, la mise en réseau informatique de celles-ci, la formation des ludothécaires ;



- la participation à la création de la **Bibliothèque centrale de la Région**, le soutien aux bibliothèques et à leurs activités d'animation et d'achat de livres...



**La culture, c'est la diversité
La diversité est une richesse**

TOURISME



Conjointement avec la Wallonie, la Commission communautaire française assure le financement de l'**OPT**, organisme chargé de la promotion de Bruxelles et de la Wallonie à l'étranger et en Flandre. Notre institution intervient également dans le financement de l'activité du **BI-TC** (Bureau International du Tourisme et Congrès), organe chargé de développer l'image de Bruxelles, capitale européenne, ville de tourisme, de loisirs et de congrès.

Elle finance des projets de tourisme culturel portés par une trentaine d'associations (les visites guidées à thème de Arcadia, Pro Vélo, Arau, Itinéraires, La Fonderie, Bruxelles by water ... La Biennale d'Art Nouveau et Art Déco...) ou des projets tels : Les Nuits des Musées, Le Salon du Tourisme autrement ...

Propriétaire de deux centres d'hébergement pour jeunes (Génération Europe et Le Brel), notre institution s'adresse au tourisme orienté vers les jeunes et intervient dans les investissements réalisés par des centres de tourisme social, dont Le Chab-Van Gogh et son centre pour stagiaires européens.

Elle contribue à Bruxelles à la signalisation touristique par la mise en place d'une signalétique uniforme devant les musées et devant les bâtiments ayant un intérêt particulier, délivre les licences pour l'exploitation d'agences de voyage et d'hôtels et octroie des primes aux exploitants des chambres d'hôtes reconnues.

RELATIONS INTERNATIONALES

Présente sur le plan international, européen et de la Francophonie, la Commission communautaire française, en collaboration avec la Communauté française et la Wallonie au travers de **WBI** (Wallonie Bruxelles International – ex CGRI), développe et soutient financièrement des programmes de coopération bilatérale, dans des secteurs tels que l'expertise sociale, l'éducation et la formation professionnelle au sens large.

Le Collège de la Commission communautaire française (Gouvernement francophone bruxellois) a signé des accords de coopération avec : l'Algérie, le Bénin, la Bulgarie, le Congo-Kinshasa, la Hongrie, le Liban, le Maroc, les Pays-Bas, la Pologne, le Québec, la Roumanie, le Sénégal, le Vietnam.

Notre institution soutient la participation des opérateurs francophones bruxellois à des congrès, colloques, réseaux européens et internationaux dans lesquels ils représentent l'action soutenue par notre institution à travers leur pratique et leur expertise.

Par ailleurs, elle participe aux travaux des Organisations internationales et coordonne le suivi des directives de l'Union européenne.

FORMATION PROFESSIONNELLE

La Commission communautaire française agréée et subventionne une cinquantaine d'**organismes d'insertion socioprofessionnelle** qui offrent conseils et formations aux demandeurs d'emplois peu qualifiés.

Elle assure une dotation annuelle à **BRUXELLES-FORMATION** (Institut bruxellois francophone de formation professionnelle) lequel dispense principalement des formations qualifiantes adaptées au marché du travail bruxellois, donc dans les métiers où il existe une forte demande et une pénurie de main d'œuvre. Certaines formations s'adressent aux personnes handicapées.

Infos : ☎ gratuit 0800 555 66.



Notre institution organise des **formations "Classes Moyennes"** avec le concours de l'EFPME (**Espace formation PME**). ☎ 02 370 85 11 - <http://www.efpme.be>.

Ce centre dispense trois types de formations, également accessibles aux personnes handicapées :

- une **formation d'apprentissage** qui s'adresse aux jeunes à partir de 15 ans qui souhaitent apprendre un métier alliant pratique en entreprise et cours théoriques dans ce centre. Le certificat d'apprentissage obtenu est homologué par la Communauté française ;
- une **formation de chef d'entreprise**, dispensée dès 18 ans pour ceux et celles qui veulent acquérir des compétences professionnelles et de gestion, se perfectionner, trouver un métier ou changer d'orientation dans un métier artisanal, commercial ou de service. Au terme de la formation, les compétences acquises permettent de s'installer à son compte ou d'occuper une fonction dirigeante dans une PME ;
- une **formation continue** qui s'adresse aux indépendants, aux dirigeants de PME ou à leurs collaborateurs, afin de développer des outils et compétences professionnelles leur permettant ainsi de s'adapter aux techniques nouvelles et à l'évolution économique, juridique et sociale.

Notre institution est aussi un employeur !

Elle recherche régulièrement des candidats pour des fonctions administratives, techniques et d'enseignement, ou des fonctions spécifiques (chauffeur de car, technicien de laboratoires, infirmier, accompagnateur scolaire,...), ou nécessitant des compétences dans les domaines de l'électronique, de l'électricité, de l'électromécanique, de l'informatique,...

Contacts :

servicedupersonnel@cocof.irisnet.be

enseignement@cocof.irisnet.be

ENSEIGNEMENT

Affiliée au réseau de l'enseignement officiel neutre subventionné, la Commission communautaire française est le pouvoir organisateur :

- ▶ d'un **enseignement secondaire technique et professionnel** de plein exercice (Instituts Emile Gryzou et Redouté Peiffer) ;
- ▶ d'un **enseignement maternel, primaire et secondaire spécialisé** (Instituts Alexandre Herlin et Charles Gheude) ainsi que d'un enseignement supérieur de pédagogie spécialisée (Institut Francine Robaye) ;
- ▶ d'un **enseignement de promotion sociale** (Instituts Roger Guilbert, Jean-Pierre Lallemand et Roger Lambion) ;
- ▶ d'un **enseignement supérieur** (Instituts Meurice, Arthur Haulot et Jules Ferry qui font partie de la Haute Ecole Lucia De Brouckère dans laquelle notre institution est co-pouvoir organisateur) ainsi que d'un établissement d'enseignement supérieur artistique (ESAC - Ecole Supérieure des Arts du Cirque).

Nos établissements scolaires se caractérisent tous par leurs débouchés concrets et immédiats, sur des métiers et des qualifications recherchées sur le marché de l'emploi de notre Région : hôtelier-restaurateur, traiteur-organisateur de banquet, technicien ou ingénieur (bio)chimiste, bibliothécaire, médiateur, comptable, secrétaire de direction, agent d'accueil-tourisme, boulanger-pâtissier, chocolatier, travailleur du cuir, de l'habillement, ouvrier horticulteur, fleuriste, instituteur, éducateur spécialisé, animateur socio-sportif, photographe, artiste de cirque, diététicien, mécanicien-garagiste,...

Ils sont répartis dans différentes communes bruxelloises. Certains d'entre eux sont regroupés à Anderlecht sur le **campus du CERIA** (Centre d'Enseignement et de Recherches des Industries Alimentaires et Chimiques), une copropriété de la Commission communautaire française (Cocof) et de la Vlaamse Gemeenschapcommissie (VGC).



Le CERIA abrite d'autres établissements francophones, relevant de notre institution :

- l'**Institut J.M. WIAME** qui mène des activités de recherche fondamentale en microbiologie, biochimie et biologie moléculaire ;
- l'**Auditorium Jacques BREL** qui met à disposition des groupes et associations une salle de spectacles et de conférences de 850 places (locations payantes : ☎ 02/526 70 21) ;
- la **Bibliothèque francophone du CERIA**, ouverte au public (☎ 02 526 70 85).

Notre institution est le pouvoir organisateur de deux internats, d'un Centre de Promotion de la Santé à l'école ainsi que de trois PMS (centres psycho-médico-sociaux) qui ont pour mission de réaliser des bilans de santé des élèves des établissements scolaires ainsi que des écoles communales sous contrat.

ACTIVITES PEDAGOGIQUES PARASCOLAIRES

Pour contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement, réduire l'échec et le décrochage scolaires, la Commission communautaire française soutient des initiatives, telles : écoles de devoirs, tutorat, préparation aux études supérieures...

Elle gère le **CBDP** (Centre Bruxellois de Documentation Pédagogique) qu'elle met à la disposition des enseignants, de futurs enseignants ou de toute personne intéressée par la pédagogie. (☎ 02 800 86 90 - 14, rue du Meiboom 1000 Bruxelles)



LE COLLÈGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE (Gouvernement francophone bruxellois)



Christos DOULKERIDIS

Ministre-Président chargé du Budget, de l'Enseignement,
du Tourisme et des Relations internationales

Boulevard du Régent 21-23, à 1000 Bruxelles

Tél. : (+32).2.506.33.11 - Fax : (+32).513.50.80

E-mail : info@doulkeridis.irisnet.be



Charles PICQUE

Ministre chargé de la Cohésion sociale

Rue Ducale 7-9, à 1000 Bruxelles

Tél. : (+32).2.506.32.11 - Fax : (+32).2.514.40.22

E-mail : info@picque.irisnet.be



Benoît CEREXHE

Ministre chargé de la Fonction publique, de la Politique de la
Santé et de la Formation professionnelle des Classes moyennes

Rue Capitaine Crespel 35, à 1050 Bruxelles

Tél. : (+32).2.508.79.11 - Fax : (+32).2.514.48.60

E-mail : info@cerexhe.irisnet.be



Evelyne HUYTEBROECK

Ministre chargée de la Politique d'Aide aux Personnes Handicapées

Rue du Marais 49-53, à 1000 Bruxelles

Tél. : (+32).2.517.12.00 - Fax : (+32).2.517.14.90

E-mail : info@huytebroeck.irisnet.be



Emir KIR

Ministre chargé de la Formation professionnelle, de la Culture,
du Transport scolaire, de l'Action sociale, de la Famille, du Sport
et des Relations internationales

Botanic Building

Boulevard Saint-Lazare, 10 - 12ème étage, à 1210 Bruxelles

Tél. : (+32).2.506.34.11 - Fax : (+32).2.511.88.59

E-mail : info@kir.irisnet.be